

RECOMMANDATIONS GENERALES

Dans de nombreuses juridictions, le cadre législatif est orienté vers les questions liées à l'exploitation minière à grande échelle.

La législation sur l'EMAPE est souvent limitée aux questions de titre avec très peu de dispositions pour d'autres aspects – du point de vue de la durabilité.

L'EMAPE est pratiquée depuis longtemps comme source de revenus, et le processus de formalisation ne commencent à apparaître que maintenant

Eu égard à ce qui précède et ce, depuis 2009, la Vision Minière Africaine (VMA) a été adoptée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement avec pour objectif de : « *créer un secteur minier qui exploite le potentiel de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle pour faire progresser le développement socio-économique rural intégré et durable.* » En ce sens, la VMA en appelle à un « *secteur minier qui exploite le potentiel de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle pour stimuler l'entrepreneuriat local/national, améliorer les moyens de subsistance et faire progresser le développement social et économique rural intégré.* »

Pour ce faire il faudra :

- **Reconsidérer l'EMAPE comme une activité économique viable – fondée sur la connaissance du sol et du sous-sol/ connaissances géologiques**
- **Placer l'EMAPE au cœur de l'industrialisation nationale et de la transformation économique grâce à la promotion la valeur ajoutée**
- **L'EMAPE ne doit pas être considérée de prime abord comme une source d'impôts mais comme une source de création d'emplois et de richesses - jusqu'à ce que le secteur arrive à maturité.**
- **Concevoir une politique sectorielle spécifique en faveur de :**
 - **La formalisation : Reconnaissance de l'EMAPE et approche de développement basé sur les connaissances, telle que la fourniture de services de vulgarisation**
 - **L'organisation du secteur : Plan d'aménagement et zonage ; soutien diversifié aux mineurs à petite échelle : renforcement des capacités, entrepreneuriat ; organiser les mineurs en coopératives/associations**
 - **Transformation : sécurité foncière ; valeur ajoutée ;**
 - **Passage de l'artisanat et la petite échelle à la moyenne échelle ;**
 - **Renforcement et développement de la chaîne de valeur**
 - **Accès à l'information : Géo données ; Finance ; Marché.**

- **Durabilité** : élaboration de normes favorables à l'EMAPE avec et pour les mineurs en matière de santé et sécurité communautaires, etc.
- **Elaborer des Normes et Standards adaptées aux réalités nationales**